

PLAN 2009 2014 POUR L'ENVIRONNEMENT

Du Rhône à la Roque de Viou, les amis de la Colline vous font part de leurs idées

Préambule

L'Association « Les amis de la Colline » s'intéresse à l'amélioration de l'environnement sur l'ensemble de la commune même si le débat est plus focalisé sur le versant nord de l'Oppidum qui est la zone boisée « phare » de notre commune, et le point fort de NOTRE CADRE DE VIE A ST DIONISY

L'association a pris une part active dans la dernière campagne électorale en avançant ses idées notamment dans le cadre de la prévention contre le risque d'incendie et en présentant une approche environnementale de l'urbanisme qui peu à peu s'impose dans notre pays¹. Malheureusement les idées, ça dérange...

Lors de l'assemblée générale de l'association, il a été décidé que les Amis de la Colline devaient rester une force de proposition dans le domaine de l'environnement et conserver leur indépendance de réflexion.

Notre préoccupation environnementale (terme pris au sens large) n'est pas de figer la nature et l'espace Saint-Dionysien pour en faire un musée, car la nature évolue pas et toujours dans le sens souhaité (la forêt se dégrade, les ravines se creusent, les friches s'amplifient autour du village...), mais pour en faire un espace agréable à voir et à parcourir, qui ne soit ni un grand jardin public artificialisé ni un espace résiduel du fait que l'environnement n'a pas été placé au cœur des débats lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les propositions qui suivent constituent le carnet de route de base de l'Association qui les fera valoir et les défendra afin que l'esprit du Grenelle de l'environnement et du développement durable soit présent à Saint-Dionisy.

Elle seront enrichies de vos suggestions (l'Association ne prétend pas avoir le monopole des idées en matière d'environnement) et des réflexions induites par la formule des « sentinelles de l'environnement » que nous voulons mettre en place pour montrer les actions qui vont dans le bon sens mais aussi dénoncer les atteintes à l'environnement sur notre commune et placer chacun devant ses responsabilités.

Notre constat général (et les photos qui suivent sont là pour le prouver) montre que l'environnement se dégrade en Vaunage et aussi sur saint Dionisy. Nous n'avons pas atteint le degré de conscience environnementale nécessaire au développement durable et il est temps d'y remédier en n'autorisant plus le « laisser-faire » qui a prévalu jusqu'à présent.

Nous abordons dans ce qui suit les thèmes majeurs sur lesquels il faudra travailler arduement notamment au sein de la Commission environnement (si nous sommes sollicités pour en faire partie) ainsi que des propositions.





¹ Le Conseil général du Gard vient de lancer une étude concernant la ZAC du Bois de Mintage intitulée « Réalisation des études de ZAC et mise en place d'une approche environnementale de l'urbanisme préalables à l'aménagement du parc du bois de Mintage »

Prévention contre le risque d'incendie

Le sous bois forestier de la colline a été nettoyé et la forêt a été dépressée² lui donnant en cela un aspect artificiel, faisant fuir de ce fait la faune qui vivait dans ce sous-bois. Le risque principal d'incendie n'a malheureusement pas été écarté puisqu'il vient de la zone en friche qui jouxte les habitations où chacun peut constater qu'en dépit des arrêtés affichés en mairie la friche est toujours présente et n'attend qu'un accident pour s'embraser entraînant en cela un départ de feu qui attaquera ensuite toute la colline si jamais cela se produit par grand vent du nord-ouest.

A notre avis la piste DFCI actuelle ne servira à rien dans un tel cas, car les pompiers interviendront en sommet de colline ; ils auraient d'ailleurs du mal à traverser le village avec leurs camions CCFM ou CCGC en raison des voitures stationnées dans les rues. Donc **aujourd'hui on peut considérer que le risque incendie est réel et n'est pas maîtrisé.**

Illustrations

	
<i>Le feu va partir de là...et la colline brûlera</i>	<i>Friches en bordure même des habitations</i>
	
<i>Forêt après dépressage (nettoyage de type « Attila »)</i>	<i>Le sous bois a disparu</i>

On constate par ailleurs que la piste DFCI constitue une plaie ouverte dans la colline et concentre le ruissellement en favorisant le creusement de la ravine en aval au lieu de favoriser l'infiltration en versant. Il faut donc voir avec le CODIS s'il y a utilité à maintenir cette piste DFCI .

² Eclaircie (terme forestier signifiant la diminution de la densité d'arbres en enlevant les moins aptes)

Proposition

- Réaliser un chemin agricole et forestier en pied de colline qui partira près de la piste verte (au point de l'ancien passage à niveau entrée ouest de Saint Dionisy³ comme le montre la photo) et qui grimpera progressivement en colline pour aboutir côté Est, à la salle polyvalente. Ce chemin aura une double fonction : remettre en culture la zone tampon entre la forêt et le village, autrefois cultivée, et pouvoir intervenir rapidement en cas de feu.

- Fermer la piste DFCI après le virage en épingle en la coupant par des banquettes antiérosives parallèles aux courbes de niveau qui seront plantées d'arbres ; s'il n'est pas possible de la fermer, il faudra réaliser son insertion paysagère et faire d'abondantes plantations sur les talus.

Illustrations

³ Ce point de départ est imposé par la grande ravine à l'ouest du village

La régénération de la forêt

La forêt de Cyprés est en très mauvais état et doit être renouvelée. Ce travail a commencé. Il faut éliminer la plupart des arbres et favoriser la recolonisation naturelle par le pin d'Alep mais aussi effectuer des plantations multi-espèces (pin pignon, cèdre de l'Atlas, feuillus...).

Sous la Roque de Viou la zone forestière est « atteinte de calvitie » et le peu de terre rend difficile la recolonisation naturelle par le pin d'Alep. Pourtant nous voyons certains petits pins « grimper » progressivement sur la pente.

L'enjeu de ce reboisement sur le plan paysager est de consolider l'aspect de massif boisé continu entre St Dionisy et Nages. Il faut pour cela aider les arbres à s'installer sur la pente. Il faut donc reboiser et arroser les arbres les premières années afin qu'ils parviennent à raciner entre les fissures de la roche. Patience, les arbres ça pousse !

Sur cet endroit pousse aussi l'Orchidée méditerranéenne fétiche de notre commune (venez la voir **mais surtout ne la coupez pas**) : c'est l'Orchis Géant (*Barlia Robertiana*)

Illustrations



De nombreux arbres secs à extraire




Favoriser la colonisation par le Pin d'Alep (au premier plan) et planter d'autres espèces en réduisant la densité par suppression des arbres morts



Versant nord de la Roque de Viou



Un petit pin d'Alep courageux qui a réussi à s'installer sur un versant dénudé

		
<i>L'Orchis géant</i>		<i>L'inflorescence</i>

Proposition

- Solliciter l'ONF pour faire un plan de rénovation de la forêt
- Abattre les arbres morts ou malades marqués par l'ONF et laisser aux habitants du village qui le désirent, le soin d'ébrancher, nettoyer et récupérer le bois abattu.
- Mobiliser le village et les enfants des écoles pour reboiser la forêt et les bords de la piste DFCI.

Plaidoyer pour la mise en place d'une zone agricole tampon entre la forêt et les habitations

A la fois pour des raisons de prévention des risques d'incendie, d'écoulement des eaux et pour raison paysagère (regardez l'effet désastreux de la création d'un village perché entre Calvisson et Vergèze ou la remontée de l'habitation en coteau à Caveirac), les Amis de la Colline ne souhaitent pas que l'urbanisation remonte en coteau à Saint Dionisy et se sont opposés au dernier PLU qui allait dans ce sens. **Ils continueront à le faire.** Vous noterez aussi que le village étant situé plein nord plus vous remontez en coteau moins vous voyez le soleil en hiver. Croyez-en ceux qui y habitent !

Les Amis de la colline souhaitent donc qu'une zone tampon agricole composée de plantation et/ou de jardins familiaux soit mise en place et desservie par le chemin agricole et forestier lequel se raccordera aux rues existantes et à la partie aval de la piste DFCI. La mise en place de vergers (oliviers, chênes truffiers, arbres fruitiers) mais aussi de prairies pour les chevaux, conviendrait à cet espace.

La mise en place du réseau d'eau brute (idée portée au débat par les Amis de la Colline durant la campagne électorale et finalement retenue) permettra de desservir ce secteur en empruntant le chemin agricole et forestier.

Pour assurer le maintien de cette zone, inconstructible, il est proposé de l'inscrire dans le plan de préservation des Espaces Naturels et Agricoles Protégés dans la zone périurbaine de la

Vaunage, que nous souhaiterions voir discuter par l'Association des maires de la Vaunage avec le Conseil Général au titre de l'application de la loi sur les Territoires ruraux en zone périurbaine. Cela montrerait que cette Association sert à quelque chose.

Le
pie



**Le pied de la colline doit rester une zone agricole et naturelle : PAS DE
CONSTRUCTIONS**

Les jardins familiaux

La création de jardins familiaux en France est au départ une initiative nîmoise. Le souhait de revenir à une agriculture biologique, à un jardinage de loisir ainsi que la baisse de pouvoir d'achat, militent pour le développement de jardins familiaux, permettant à chacun de produire des fruits et légumes dans la convivialité en échangeant les « secrets de jardiniers » et les plantes avec ses voisins.

Deux endroits sont aptes à recevoir ce type d'aménagement qui doit être effectué selon un cahier des charges précis pour éviter la « cabanisation⁴ » et disposer d'eau brute, laquelle sera apportée par le futur réseau BRL :

- Une possibilité entre la voie verte et le CD 40 sur la zone restée agricole (mais c'est bruyant);
- Sur la zone agricole tampon.

Propositions

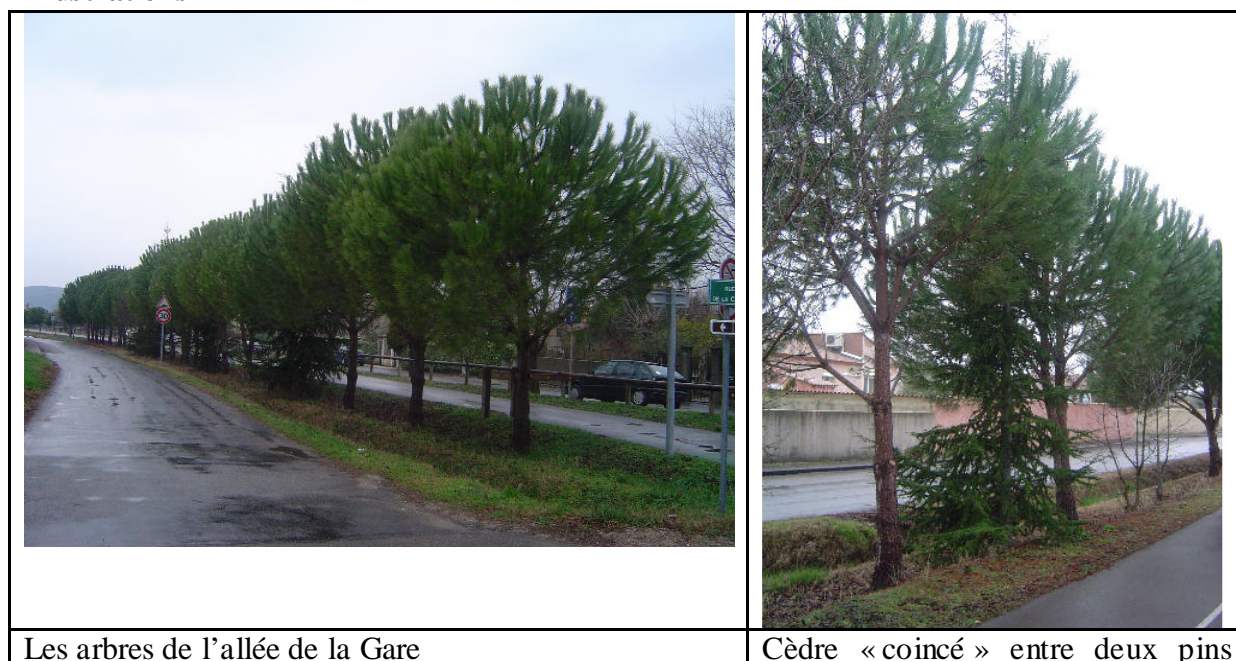
Nous pensons que moyennant une maîtrise du prix du foncier en procédant par acquisition de la commune, lotissement en jardins de 300m² et mise à disposition sous forme de bail long terme ou revente en pleine propriété, de nombreuses familles de Saint Dionisy pourraient être intéressées par cette initiative leur permettant d'aménager un petit coin à eux pour cultiver la terre, pique-niquer ou disposer d'un espace récréatif et convivial pour le week-end.

Les arbres ça pousse mais ça s'entretient


Eh oui ! Beaucoup d'habitants de Saint Dionisy ne savent pas que ce sont les enfants des écoles qui dans le cadre d'une formation pédagogique forestière ont planté ces arbres (cèdre, pin pignon, amandier, frêne, chêne blanc...), il y a environ 15 ans.

Bien sûr ils sont un peu serrés et il faudrait faire une sélection, mais regardez comme ils ont bien poussé !

Illustrations



⁴ Constructions et clôtures en tôle, barrières dégradées donnant un aspect d'ensemble peu valorisant

	Pignon
	
<p><i>Arbre le long de la voie verte non tuteuré</i></p>	

Propositions :

- Faire une sélection des arbres à conserver dans l'allée plantée et poursuivre l'opération
- Planter des arbres dès que l'on trouve un endroit favorable (CF. ci-après)
- Réserver dans le futur PLU des espaces à boisier au sein du village (notamment sur la ZAC)
- Demander au CG 30 d'entretenir les arbres et de mettre des poubelles le long de la voie verte ou bien solliciter une délégation d'entretien pour que la commune le fasse elle-même le long de la traversée de la voie verte sur notre commune. Ça nous concerne, on l'entretient !

Les ravines ou la peur du Grand Canyon

Le ruissellement de l'eau sur nos terrains marnocalcaires friables fait que notre colline se creuse de ravines. Certaines sont « mortes » et d'autres sont actives et continuent à creuser du fait notamment que rien n'est fait pour ralentir leur force ou que certains aménagements – notamment l'urbanisation - accentuent cet effet.

Ces ravines traversent le village en aérien, en réseau busé ou se déversent dans des rues. Les débits sont parfois importants (Cf. épisode pluvieux de 1988 ayant occasionnée des dégâts à St Dionisy). Il est donc évident que de telles ravines ne peuvent s'écouler dans des buses de diamètre D.500mm comme on le voit dans le village !

Certaines d'entre elles servaient autrefois de chemin d'accès aux parcelles agricoles situées en coteau.

Urbaniser le pied de la colline en imperméabilisant les terrains et en déversant les eaux pluviales vers les ravines aurait pour effet d'accroître ces masses d'eau qui transitent par le village.

L'approche de développement durable veut que l'on se préoccupe de les stabiliser pour ne pas aboutir au « grand canyon » que l'on trouve à l'ouest du village. Par la même occasion on peut se dire que ces ravines constituent des liens avec la colline et que les oiseaux s'y trouvent bien lorsqu'elles sont boisées.

Alors pourquoi ne pas en faire des chemins piétonniers d'accès à la colline et au « chemin vert » que l'on se propose de créer et qui les interceptera en partie haute ?

En les aménageant avec de petits murets filtrants en pierre maçonnée ou en gabions, il est possible de retenir les sédiments et ensuite de planter quelques arbres en périphérie de ces petits espaces. La ravine se stabilise et les oiseaux disposent d'une zone refuge.

Depuis plusieurs années les écoles s'interrogent sur la possibilité de créer une zone humide. Le seuil situé sur la grande ravine pourrait être aménagé en zone humide permanente afin d'y maintenir une végétation et une faune aquatique.

Illustrations

	
<p><i>Ravine « vive » non aménagée</i></p>	<p><i>Ne pas confondre débroussaillage et déforestation (ici ravine déforestée au Chemin de la Fontaine)</i></p>
	
<p><i>Débouché de la ravine de la Fontaine</i></p>	<p><i>Débouché de la ravine de la salle polyvalente</i></p>



Ravine ouverte (ancien chemin)



Ravine collecteur d'eau pluviale des lotissements



Formule ravine route



Ravine « morte » ancien chemin



Propositions

- Stabiliser les ravines « vives » par des murets maçonnés ou en gabion pour retenir les atterrissements, maintenir leur état de boisement ou les boiser
- En faire des chemins piétonniers d'accès à la colline et à la zone agricole tampon
- Conserver ces ravines ouvertes, ne pas les buser, et éviter de construire à proximité si elles ne sont pas stabilisées.

La préservation du patrimoine bâti

Il s'agit de protéger le patrimoine bâti communal et privé, qui présente un intérêt culturel, religieux ou historique, face aux dégradations.

L'ancien cimetière qui est en voie dangereuse de destruction en est un exemple.

Au niveau de l'Oppidum de la Roque de Viou, c'est bien de mettre des pancartes mais à quand la restauration du site.

Illustrations**Approche environnementale de l'urbanisme**

L'urbanisation, les Amis de la Colline ne sont pas contre mais :

- pas n'importe où ;
- selon une approche environnementale de l'urbanisme (avec espaces verts, logements HQE, isolation thermique et phonique, énergie photovoltaïque...) ;
- en respectant l'enveloppe construite actuelle du village donc **densification mais pas d'extension de la zone construite actuelle** ;
- en veillant à laisser un espace *non edificandi* entre St Dionisy et Nages comme le préconise le SCOT⁵
- en donnant **la priorité au locatif et au petit collectif groupé** (mais pas de HLM) pour retenir nos jeunes et renouveler la population ;
- en organisant les déplacements autrement que par le « tout voiture ».

La démonstration à été faite à St Dionisy (pour ceux qui ne le savaient pas) qu'un village qui bâtit son urbanisme sur du lotissement en maison individuelle, consomme beaucoup d'espace, ne voit pas sa population se renouveler à moins d'étendre toujours la zone urbanisée, voit sa jeunesse partir (coût trop élevé des terrains) et assiste à une baisse de la population.

⁵ Schéma de COhérence Territoriale qui s'impose au Plan Local d'urbanisme

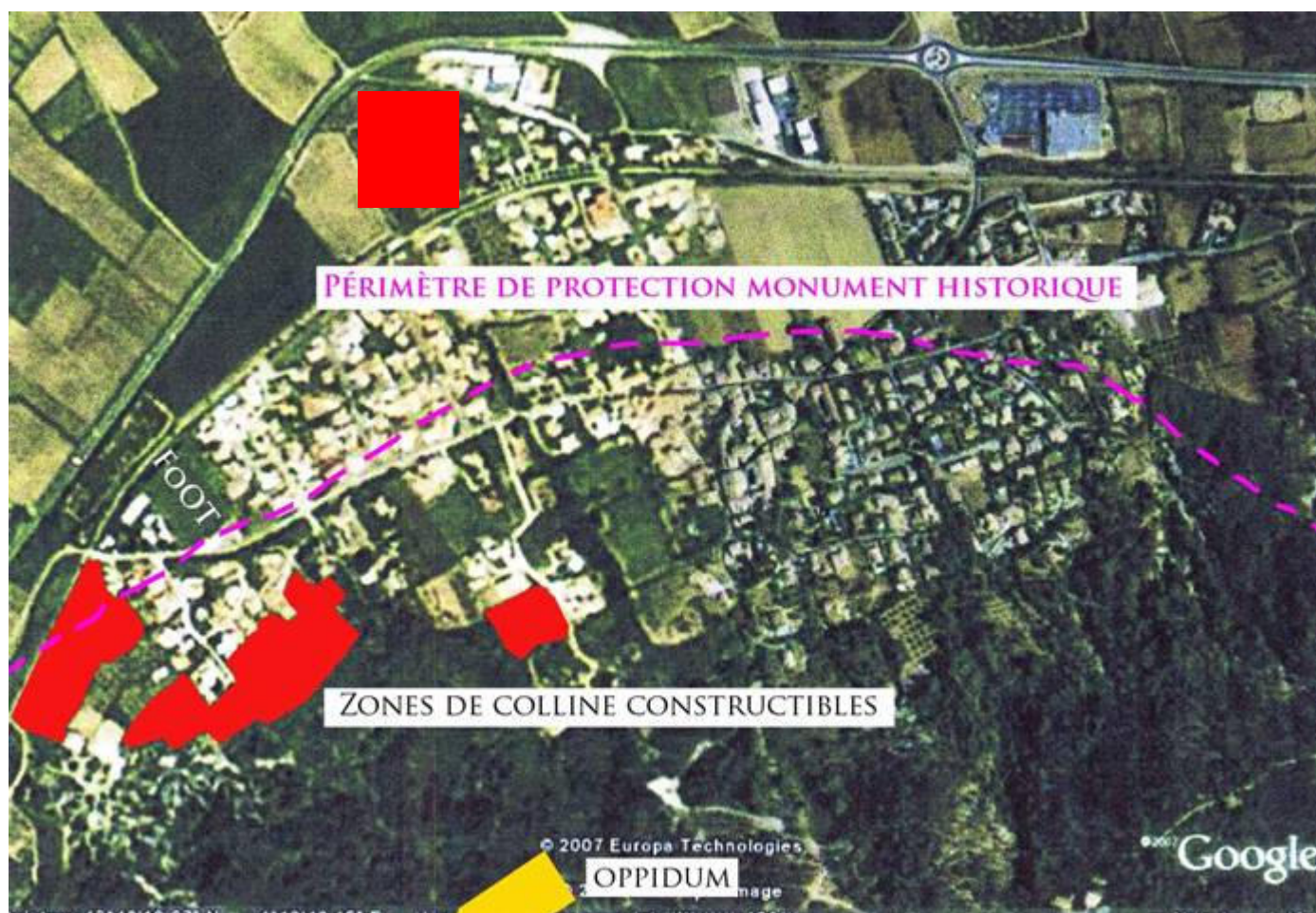
Cette politique conduit à faire sans cesse de nouveaux travaux en matière de réseau, de voirie et d'école, qui coûtent cher au contribuable, en investissement et en fonctionnement et ne sont pas nécessairement bien rentabilisés (fermeture d'une classe d'école à Saint Dionisy).


L'urbanisme fondé sur le lotissement en maison individuelle consiste faire payer les équipements et leur entretien par les contribuables de la commune tandis que les bénéfices vont directement dans la poche des propriétaires fonciers qui ont bien vendu leur terrain.

La forte demande en terrains constructibles à laquelle il faut s'attendre en Vaunage du fait de la création de la ZAC du Bois de Miteau fait craindre que de nouvelles pressions s'exercent sur la municipalité pour étendre les zones urbanisables.

Les Amis de la Colline défendront fermement ces positions comme ils l'ont fait lors de l'élaboration du dernier PLU.

Il n'appartient pas à quelques propriétaires fonciers de décider de l'avenir du village.



 Nouvelles zones constructibles inscrites au PLU, voté avant les élections municipales que les Amis de la Colline veulent faire annuler

Propositions

- Un nouveau PLU où l'environnement et le cadre de vie seront placés au centre des préoccupations et qui impose **durablement** une zone *non edificandi* en colline
- Un PLU réalisé en concertation étroite avec la population et **en toute transparence du début à la fin pour éviter les manipulations**
- Au moins une zone destinée aux jardins familiaux
- Inscrire une servitude pour réaliser « le chemin vert » en pied de colline
- Faire voter le PLU par la population

Oui à la ZAC

Nous avons défendu et continuerons à défendre un projet de ZAC bâti de façon concertée avec la population et dans le respect de l'intérêt général.

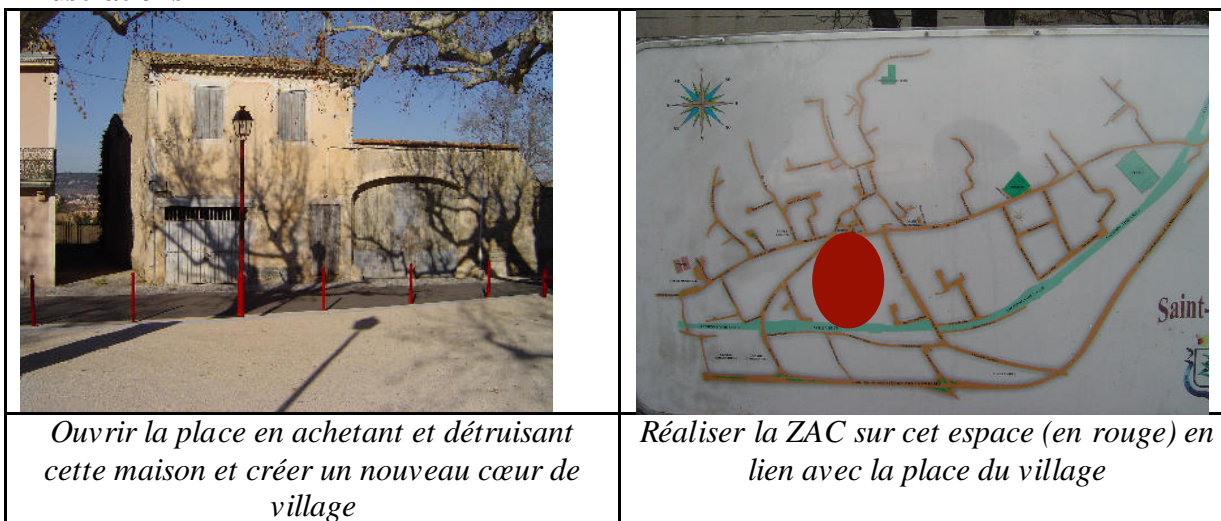
Le projet de ZAC - s'il est bien mené - est **le seul moyen pour corriger les erreurs du passé notamment l'urbanisme linéaire du village**, en créant un nouveau cœur de village et une nouvelle place en prolongement de l'actuelle.

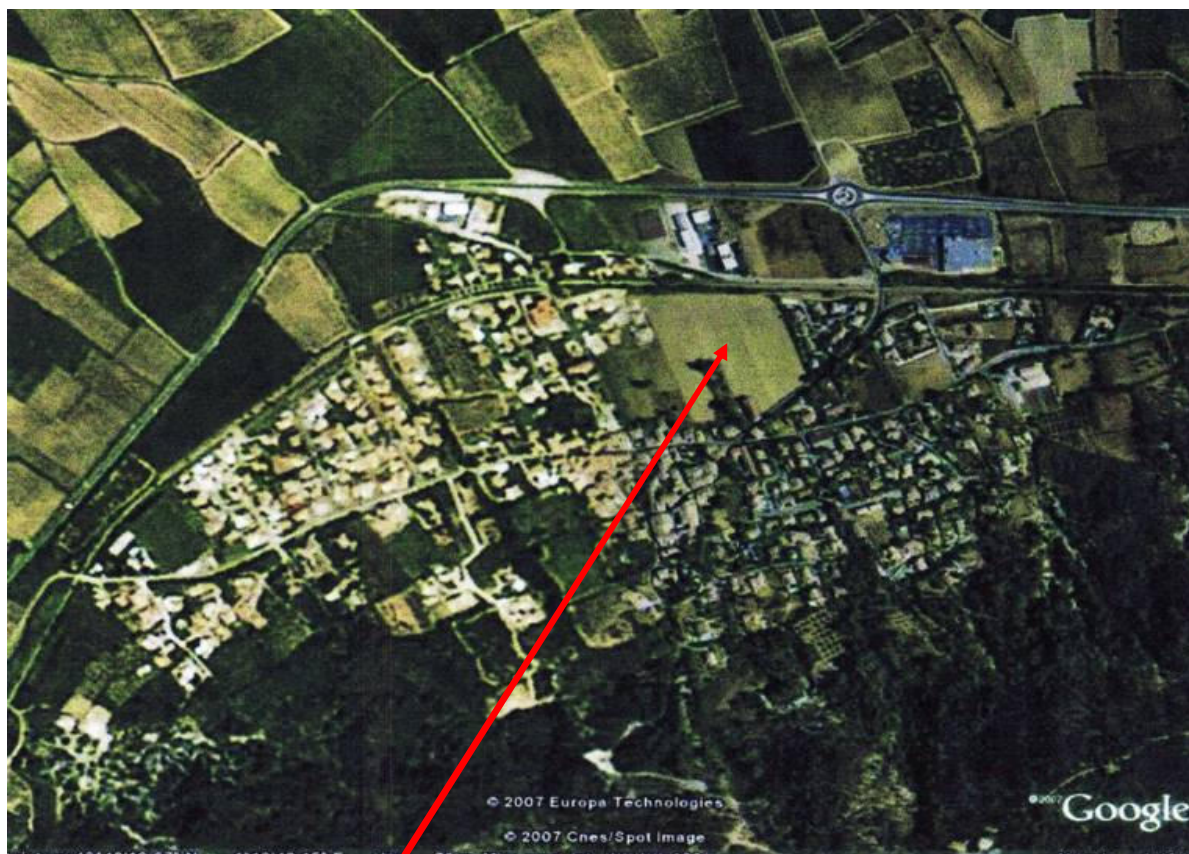
C'est le moyen de disposer en périphérie de la nouvelle place centrale qui sera piétonne, des logements R+2 en locatif selon un confinement inspiré de l'architecture provençale.

Cette place doit disposer d'un espace de commerces et sera reliée en voie piétonne à la voie verte et à la zone commerciale.

Propositions

- Une ZAC réalisée de façon concertée avec la population
- Le prolongement de la place actuelle vers une grande place intérieure piétonne créée dans sa continuité.

Illustrations



Zone d'implantation de la nouvelle ZAC

Transports : A quand le Grenelle de l'environnement en Vaunage ?

L'organisation des transports entre la Vaunage et Nîmes ne s'inscrit pas dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement et doit être totalement repensée dans le cadre du Schéma de déplacement Urbain de l'Agglomération de Nîmes.

La réalisation de la voie verte est une fausse bonne idée car elle a empêché la réalisation d'un transport collectif non polluant (tramway) et performant, et elle ne contribue pas à améliorer le bilan carbone car un flot de véhicule croissant traverse la commune chaque jour.

Illustrations



Créer un deuxième axe de circulation le long de la voie verte

Propositions

- Redonner à la voie ferrée sa fonction initiale en réalisant un tramway Nîmes – Calvisson et prévoir au PLU l'aménagement d'une gare avec parking sur la nouvelle ZAC
- Transformer en voie verte les pistes DFCI qui ceinturent la Vaunage (au moins 20 km)
- Aménager, l'aire de bus près de la zone commerciale et une voie piétonnière sécurisée le long de la route de Nîmes jusqu'à l'arrêt de bus et à la zone commerciale
- Etudier un nouveau schéma de traversée du village qui ne soit pas basé sur un seul axe.

Développer l'éco-citoyenneté

L'éco-citoyenneté « qu'es aquo ? » : c'est responsabiliser le citoyen pour qu'il respecte l'environnement et contribue par son comportement et ses actes, à son amélioration ainsi qu'à la propreté du village. En un mot développer les bons réflexes.

A l'opposé, jeter tout dans la rue (papiers, canettes de boissons vides, mégots, mouchoirs ...), laisser les chiens errer et salir les rues, relève d'un manque de conscience collective de l'environnement en considérant qu'au-delà de son seuil de porte, tout est permis.

La non éco-citoyenneté débouche sur le vandalisme.

Les enfants de notre école sont actuellement sensibilisés à ce problème d'éco-citoyenneté, de traitements des déchets (ils collectent chaque année des déchets sur la commune dans des grands sacs de poubelle). A présent aux adultes de faire des efforts !

Illustrations



Poubelle à ciel ouvert le long de la voie verte



Actes de vandalisme le long de la voie verte

Propositions

- Poursuivre le travail pédagogique avec les enfants des écoles sur des projets concrets (aménagement de ravines, plantations d'arbre, création d'une zone humide...)
- Encourager les propriétaires à enduire ou crépir les murs en parpaings
- Maintenir propres les abords de la voie verte et le village
- Prendre en charge l'entretien et la propreté des espaces verts le long de la traversée de la voie verte sur la commune et mettre des poubelles

Les impacts visuels de notre cadre de vie

Notre cadre de vie c'est l'harmonie des couleurs dans les façades, la signalétique, le bon ordonnancement des choses ; c'est aussi l'imagination dans le bon sens qui fait du village un village « coquet » que chacun prend soin de valoriser selon l'adage de Kennedy que l'on pourrait transposer « ne vous demandez pas ce que la mairie va faire pour votre village demandez-vous ce que vous allez faire pour votre village ».

A ce titre, la mairie doit donner l'exemple, et les administrés doivent suivre.....

Le problème des parpaings non revêtus est un problème ardu sur la commune. Les murs qui ne sont pas enduits et donnent à certains quartiers du village, un aspect visuel peu esthétique, ce qui impacte négativement sur notre cadre de vie et sur l'aspect soigné qu'il convient de donner à notre village.

Illustrations



Il a ceux qui font des efforts pour embellir notre village (ci-dessus)...





Et il y a ceux qui n'en font pas...et c'est aussi valable pour la municipalité



Des corbeilles à fleur misérables...



Un manque total d'intégration architecturale de la nouvelle école



Ça va rester combien de temps encore...



Besoin criant d'aménagement de l'entrée du village, de l'arrêt de bus et de la sécurisation de la circulation piétonne

Modalités d'exécution : Yes we can...

Les actions proposées ci-dessus en matière environnementale relèvent plus d'un changement de comportement et de mentalité, dans la façon d'aborder les choses et de les réaliser, que d'investissements supplémentaires.

Le développement de l'éco-citoyenneté fait que le volontariat voit rapidement le jour lorsque des initiatives qui vont dans le sens de la valorisation de l'environnement sont prises.

Par contre il est nécessaire que les habitants soient associés à la définition de ces actions et que tout le monde en comprenne l'intérêt.

Dans le cas contraire nous verrons progressivement l'environnement de notre petite commune et de la Vaunage continuer à se dégrader sous la pression de l'urbanisme et d'actes de vandalisme.

Illustrations



Exemple de parcelle à l'entrée du village qui peut être nettoyée et plantée d'arbres

Soyez nos sentinelles de l'environnement !

Ces photos vous démontrent l'intérêt de montrer ce qui est bien en matière d'environnement et ce qui est moins bien ou désastreux, dans le but de l'améliorer.

Proposition

Soyez donc vous aussi notre sentinelle de l'environnement en nous faisant parvenir des commentaires, des photos et des propositions que nous nous chargerons de diffuser.